

Journées d'étude des 10 et 11 septembre 2026 à Berne  
« Protéger et assister dans un contexte d'aide contrainte »

## Exposé 6

### **Restorative justice (*justice restaurative*) : des inspirations tirées du contexte pénal pour la protection de l'enfant et de l'adulte**

**Claudio Domenig**, Prof. HES, Dr iur., médiateur FSM, Executive MPA, chargé de cours et responsable d'études, Haute école spécialisée bernoise Travail social, rédacteur RMA et secrétaire général adjoint de la COPMA

La protection de l'enfant et de l'adulte est confrontée à des situations de souffrance, de conflits, de préjudices et d'atteintes. Certaines de ces situations revêtent également une dimension pénale, notamment en cas de violence domestique, qu'elle soit exercée entre les parents, à l'encontre d'un enfant ou envers des personnes adultes vulnérables.

La justice restaurative est une approche de gestion des conflits, de la souffrance et des injustices qui fait l'objet de nombreux débats et qui est largement mise en pratique à l'échelle internationale, principalement dans le contexte pénal, mais de plus en plus également dans d'autres domaines. Elle se définit comme une démarche visant à associer, dans la mesure du possible, toutes les personnes touchées par un préjudice afin d'examiner ensemble la situation et de parvenir, si possible, à une réparation. Ses formes sont diverses ; la médiation et le conseil de famille en constituent des exemples connus. Il est essentiel que la démarche soit conçue de manière flexible, en fonction des besoins et de la situation des personnes concernées. La justice restaurative présente ainsi un potentiel qui pourrait encore être davantage exploité dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte.

Cet exposé se concentre sur deux aspects spécifiques abordés dans le cadre de la justice restaurative et qui semblent également pertinents pour la protection de l'enfant et de l'adulte. Premièrement, il est important d'être sensibilisé aux traumatismes : les personnes concernées peuvent avoir subi un traumatisme à la suite d'un préjudice et se trouver dans une situation de crise traumatique. Il convient donc d'adopter une pratique tenant compte des traumatismes, qui accorde notamment la priorité à la sécurité des personnes concernées. Deuxièmement, il convient d'être attentif au sentiment de honte, qui peut se dissimuler derrière certains comportements problématiques des personnes concernées. Une pratique sensible à la honte consiste à reconnaître ce sentiment et à évaluer soigneusement, dans chaque situation, la manière de l'aborder.

L'exposé aborde également les défis spécifiques qui peuvent se poser dans le cadre de la mise en œuvre de la justice restaurative, notamment dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte. Il s'agit en particulier de la participation volontaire et, partant, du dilemme entre autodétermination et besoin de protection ; de l'implication d'autres personnes concernées, qui peut constituer à la fois une ressource et un risque ; ainsi que des questions liées à la prise de responsabilité par les personnes concernées et à la responsabilité qui incombe à l'État au regard de leur besoin de protection.

*Les présentations et d'autres documents des journées  
seront disponibles sur [www.copma.ch/colloque26](http://www.copma.ch/colloque26)*

# Restorative Justice (*justice restaurative*) : des inspirations tirées du contexte pénal pour la protection de l'enfant et de l'adulte

Journées d'étude 2026 de la COPMA - Berne, 11 septembre 2026

Prof. Dr Claudio Domenig

Berner Fachhochschule | Soziale Arbeit

1

## Contexte



Image générée avec  
ChatGPT



Image générée avec  
ChatGPT

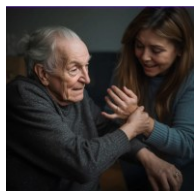


Image générée avec  
Canva

La protection de l'enfant et de l'adulte (PEA) est confrontée à des situations marquées par la souffrance, les conflits, les préjudices et les atteintes.

Les personnes concernées sont traumatisées et éprouvent des sentiments de honte, de culpabilité et d'impuissance.

Les actes font l'objet de poursuites pénales et sont sanctionnés – ou pas.

Les personnes concernées entretiennent – à des degrés divers – des relations avec d'autres personnes.

2

## Justice restaurative : Principes fondamentaux

Haute école spécialisée bernoise | Travail social

3

### Rétablir... quoi ?

#### Défi linguistique : la traduction

- « *Restorative* » / to restore : rétablir ? réparer ? restaurer ? réparer ses torts ?
- « *Justice* » : justice – équité

#### Défi fondamental :

- *Que* peut-on / *que* doit-on « rétablir » ou « réparer » à l'aide de la justice restaurative ?
- *Comment* cela peut-il / doit-il être fait ?

Haute école spécialisée bernoise | Travail social

4

4

## Justice restaurative : définition(s)

« La justice restaurative est un processus qui vise à associer, dans la mesure du possible, toutes les parties concernées par une infraction pénale, afin qu'elles puissent identifier et traiter ensemble les préjudices subis, les besoins et les obligations, dans le but de parvenir, dans la mesure du possible, à une réparation et à une guérison. »

(Zehr, 2002, p. 37)

## Justice restaurative : définition(s)

« La justice restaurative est une approche qui vise à remédier aux préjudices ou au risque de préjudices, en associant toutes les personnes concernées, afin de parvenir à une compréhension commune et à un accord sur la manière de réparer le préjudice ou l'injustice et de rendre justice. »

(Chapman et al., 2021, p. 11)

## La justice restaurative comme modèle d'une approche intégrative des préjudices

**Procédure** intégrative (implication des parties prenantes, participation)  
& **résultat** intégratif (réparation, rétablissement)

- Intégration de la victime / de **la personne lésée**
  - ✓ Implication, réparation, renforcement des capacités
- Intégration de **l'auteur**
  - ✓ Travail actif sur les actes commis, renoncement à l'exclusion
- Intégration de **la communauté**
  - ✓ Prise en compte des intérêts et des besoins de toutes les personnes concernées

(Domenig, 2008, p. 129 ss)

Haute école spécialisée bernoise | Travail social

7

7

Du contexte pénal  
au domaine de la protection de  
l'enfant et de l'adulte

Haute école spécialisée bernoise | Travail social

8

## Recoupements et liens

- Situations relevant du droit pénal dans le domaine de la PEA :
  - Violence domestique / violence dans le cadre éducatif / violence envers des personnes vulnérables
  - Infractions contre la liberté et le patrimoine
  - Violence au sein des institutions / perpétrée par celles-ci
- Pour les personnes concernées, la question de savoir si l'acte qui leur porte préjudice relève du droit pénal ou peut faire l'objet de poursuites peut être secondaire
- Les personnes concernées peuvent ressentir de la même manière la souffrance, le traumatisme, la honte, le besoin de surmonter l'épreuve

Haute école spécialisée bernoise | Travail social

9

9

## Application dans différents contextes

- ✓ À chaque étape du *processus de la justice pénale*  
(cf. recommandations du Conseil de l'Europe CM/Rec (2018)8, art. II.6.)
  - Dans le cadre d'une procédure pénale (ou parallèlement à celle-ci, voire à sa place)
  - Dans le cadre de l'exécution de la peine
  - En phase préparatoire et après la libération, dans le cadre de l'aide à la réinsertion
- ✓ *En dehors* du contexte pénal :
  - Écoles (« Restorative Schools »)
  - Communes (« Restorative Cities »)
  - Protection de l'enfant et de l'adulte

Haute école spécialisée bernoise | Travail social

10

10

## Grande diversité de formes d'application

- ✓ Procédures *de médiation* (en droit pénal des mineurs : art. 17 PPMIn) ; dialogues entre victimes et auteurs
  - ✓ Procédures impliquant *un cercle élargi* de participant-e-s : Family Group Conferences (conseils de famille), Peacemaking Circles
  - ✓ Procédures impliquant des personnes « *indirectement* » concernées : dialogues de réparation
- ⇒ Élément central : un processus *flexible*, adapté aux besoins et à la situation des personnes concernées

Inspiration – aspects choisis :  
Traumatisme

## Pratique sensible aux traumatismes : thèses

- Les personnes concernées par une procédure PEA peuvent se trouver dans une « *crise traumatique* » (sentiment d'être dépassé, impuissance, perte de contrôle, « mode survie »)
- Les auteurs de violences peuvent eux-mêmes avoir subi un traumatisme ou avoir été *victimes de maltraitance* (« hurt people hurt people » ; transmission transgénérationnelle du traumatisme)
- Le traumatisme peut avoir *des effets durables* sur les personnes concernées et affecter également leurs *proches*

Haute école spécialisée bernoise | Travail social

13

13

## Pratique sensible aux traumatismes : principes fondamentaux

- Sécurité
- Confiance
- Choix
- Collaboration
- Renforcement des capacités
- Humilité culturelle

(Christen-Schneider 2025, p. 92 ss., avec d'autres références)

Haute école spécialisée bernoise | Travail social

14

14

## Pratique sensible aux traumatismes : conclusions

- Une approche sensible aux traumatismes favorise *la compréhension*, mais ne diminue en rien *la responsabilité* d'un comportement nuisible ou blessant
- La sécurité et le bien-être de toutes et tous, y compris de la personne ayant commis les faits, devraient primer ; cela renforce (potentiellement) sa *disposition* à assumer la responsabilité de ses actes

(Christen-Schneider, 2025, p. 120, entre autres)

- Les personnes concernées ne doivent pas être réduites à leurs traumatismes ; une *approche axée sur les ressources* est préférable à une pathologisation

Haute école spécialisée bernoise | Travail social

15

15

Inspiration – aspects choisis :  
Honte

Haute école spécialisée bernoise | Travail social

16

## Pratique sensible à la honte : thèses

- La honte est un sujet encore peu abordé (*tabou*), mais elle joue un rôle important dans la compréhension du comportement des personnes concernées dans la PEA
- La honte peut toucher *toutes les personnes concernées*, par exemple en raison :
  - de la crainte qu'un *comportement inapproprié* (lacunes éducatives) soit constaté et « sanctionné »
  - de la crainte d'être *dévalorisé-e* (p. ex. en raison d'un état de faiblesse) ou stigmatisé-e socialement
  - d'expériences *traumatisantes*
- La honte peut *isoler* les personnes concernées et les empêcher de solliciter de l'aide

Haute école spécialisée bernoise | Travail social

17

17

## Pratique sensible à la honte : conclusions

- Il peut être difficile de reconnaître la honte, car elle *se cache* souvent derrière d'autres émotions et des comportements problématiques
- Parmi les mécanismes d'adaptation figurent notamment le repli sur soi, l'évitement, l'automutilation ou la violence envers autrui



(Nathanson, 1992)

Haute école spécialisée br

18

18

## Pratique sensible à la honte : conclusions

- *Reconnaître* la honte peut aider à mieux la surmonter et à réduire les réactions problématiques
- Il convient d'évaluer avec soin s'il est opportun de *nommer* la honte en tant que telle (connotation fortement négative ; éviter de susciter un sentiment de honte)
- Les conditions et connotations *varient* selon les individus, les situations et les cultures
- Créer des *possibilités* de choix et *d'action* (en particulier en cas de honte consécutive à un traumatisme)

## Défis spécifiques

## Défis spécifiques (I)

- Principe de la participation *volontaire* (informed choice) : autodétermination vs *besoin de protection*
  - Les personnes concernées par une procédure de PEA se trouvent souvent dans *un état de vulnérabilité* et/ou dans une *relation de dépendance*
  - En particulier dans les cas de *violence domestique* : déséquilibre structurel du pouvoir / schémas de domination et de contrôle
  - ⇒ *Exclusion* de procédures consensuelles de résolution des conflits ? (cf. art. 48 de la Convention d'Istanbul)

## Défis spécifiques (II)

- Implication *d'autres personnes concernées* (p. ex. lors d'un conseil de famille ou dans des « cercles ») : ressource ou risque ?
  - *Disponibilité* de personnes apportant leur soutien ? (mobilisation et, le cas échéant, instauration d'un climat de confiance)
  - Proches : poursuite de leurs propres *intérêts* ou défense des intérêts des personnes concernées ?
  - *Les dynamiques de pouvoir et de conflit* au sein du réseau social ont une incidence sur les procédures de justice restaurative ; mesures de protection ?

(cf. Hauri / Rosch, 2018, p. 694 ss.)

### Défis spécifiques (III)

- *Responsabilité* / prise de responsabilité par les participants dans le cadre de la mission de protection de l'État
  - La prise de responsabilité par *l'auteur* constitue-t-elle une condition préalable à la procédure de justice restaurative ?
  - (Co)responsabilité et pouvoirs de (co)décision des participants ? (cf. Gal, 2015, p. 11, 40)
- ⇒ Plus le besoin de protection des personnes concernées est élevé, plus la responsabilité résiduelle ou de garantie de l'État est grande

### Perspectives

## Justice restaurative : vers une consolidation ?



L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse  
Curia Vista – Banque de données des objets parlementaires

18.4063 Postulat

### Intégration de la justice restaurative dans notre législation, un progrès nécessaire

Déposé par:

Mazzone Lisa  
Groupe des VERT-E-S  
Les VERT-E-S suisses



Date de dépôt: 28.09.2018

Déposé au: Conseil national

Etat des délibérations: Rapport sur l'état d'avancement est disponible

#### Texte déposé

Le Conseil fédéral est chargé d'évaluer comment intégrer des outils de justice restaurative dans le corpus législatif, et notamment dans la loi sur l'aide aux victimes.

25

25

# Un grand merci !

Haute école spécialisée bernoise  
Travail social  
Prof. Dr Claudio Domenig

[claudio.domenig@bfh.ch](mailto:claudio.domenig@bfh.ch)

Haute école spécialisée bernoise | Travail social

26

26

## Bibliographie

*Chapman, Tim / Laxminarayan, Malini / Vanspauwen, Kris* (2021). Handbuch zu Werten und Normen der restaurativen Justiz. Forum européen pour la justice restaurative.

*Christen-Schneider, Claudia* (2025). Trauma-informierte restaurative Dialoge. Die Kraft der Gemeinschaft. Routledge.

*Domenig, Claudio* (2008). Restorative Justice und integrative Symbolik. Möglichkeiten eines integrativen Ansatzes im Strafrecht und die Bedeutung der Symbolik bei dessen Umsetzung. Haupt Verlag.

*Recommandations du Conseil de l'Europe* CM/Rec(2018)8. Recommandation du Comité des ministres aux États membres concernant la justice restaurative en matière pénale, du 3 octobre 2018.

*Gal, Tali* (2015). Restorative Kinderschutz. Fachbericht, disponible sur SSRN: [https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=2694399](https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2694399).

*Hauri, Andrea / Rosch, Daniel* (2018). Die Familienkonferenz (Family Group Conference) zwischen methodischen Anforderungen, verfahrensrechtlichen Möglichkeiten und Datenschutz. FamPra.ch 2018, p. 677–698.

*Nathanson, Donald L.* (1992). Scham und Stolz: Affekt, Sexualität und die Entstehung des Selbst. Norton.

*Zehr, Howard* (2002). The little book of Restorative Justice. Intercourse: Good Books.

Haute école spécialisée bernoise | Travail social

27